

Requête au juge aux affaires familiales en vue de la délivrance d'une ordonnance de protection

Ce document est émis par le ministère de la Justice
(Article 515-9 et suivants du code civil, articles 1136-3 et suivants du code de procédure civile)

Vous subissez des violences (physiques, psychologiques ou sexuelles) au sein de votre couple ou de la part de votre ancien(e) conjoint(e), concubin(e), partenaire d'un pacte civil de solidarité ou petit(e)-ami(e).

Vous estimez que vous et/ou vos enfants êtes en danger.

Vous êtes menacé(e) de mariage forcé et souhaitez obtenir des mesures de protection.

Cette requête doit être adressée au greffe du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire du ressort de votre domicile.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires, dater et signer ce formulaire.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice n° 52038 avant de remplir ce formulaire.

Votre identité :

Madame Monsieur

Votre nom de famille : _____

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Votre / vos prénom(s) : _____

Votre date de naissance : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Votre lieu de naissance : _____

Votre nationalité : _____

Votre profession : _____

Votre adresse électronique : _____ @ _____

Votre numéro de téléphone : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Cochez cette case si vous acceptez de communiquer votre adresse au défendeur :

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal | _ | _ | _ | _ | _ | _ | Commune : _____

Pays : _____

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas communiquer votre adresse au défendeur pour des raisons de sécurité :

Pour pouvoir être contacté par le tribunal vous devez, au choix, élire domicile :

► chez l'avocat qui vous assiste ou vous représente (voir la notice jointe pour découvrir comment obtenir l'assistance d'un avocat). Préciser son nom et ses coordonnées :

► auprès du procureur de la République (indiquez l'adresse du tribunal auquel vous allez adresser la présente requête) :

Identité du défendeur (votre actuel(le) ou ancien(ne) conjoint(e)/concubin(e)/partenaire de PACS) :

Madame Monsieur

Son nom de famille : _____

Son nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Son/ses prénom(s) : _____

Sa date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Son lieu de naissance : _____

Sa nationalité : _____

Sa profession : _____

Son adresse électronique : _____ @ _____

Son numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Son adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Votre situation familiale :

Vous et le défendeur êtes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> mariés | <input type="checkbox"/> divorcés |
| <input type="checkbox"/> pacsés | <input type="checkbox"/> anciens pacsés |
| <input type="checkbox"/> en concubinage | <input type="checkbox"/> anciens concubins |
| <input type="checkbox"/> en couple sans cohabitation | <input type="checkbox"/> séparés sans avoir cohabité |

Veillez préciser si :

- Vous habitez ensemble avec des enfants
- Vous habitez séparément et vous avez des enfants en commun
- Vous habitez séparément et vous n'avez pas d'enfants en commun

Ou vous êtes :

- menacé(e) d'un mariage forcé

Si vous avez des enfants en commun :

Si vous êtes parents de plus de quatre enfants, veuillez utiliser une feuille libre que vous joindrez à celle-ci.

Nom et prénom(s) du premier enfant : _____

Ses date et lieu de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|

à _____

Nom et prénom(s) du deuxième enfant : _____

Ses date et lieu de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|

à _____

Nom et prénom(s) du troisième enfant : _____

Ses date et lieu de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|

à _____

Nom et prénom(s) du quatrième enfant : _____

Ses date et lieu de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|

à _____

Votre demande :

Exposez les violences subies qui vous mettent en danger vous et/ou vos enfants (violences, harcèlement, menaces, insultes, etc.) et énumérez les éléments de preuve à l'appui de votre demande (exemples : récépissés de plainte, déclarations de main-courante, attestations de tiers, certificats médicaux de votre médecin ou des UCMJ etc.) :

L'interdiction pour le défendeur de détenir ou de porter une arme. Précisez si vous avez connaissance d'une autorisation de port d'arme et décrivez le plus précisément possible l'arme que possède le défendeur :

Que soit proposé au défendeur une prise en charge sanitaire, sociale ou psychologique, ou un stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes. Expliquez pourquoi :

L'interdiction pour le défendeur de se rapprocher de vous à moins d'une certaine distance assortie de l'obligation de porter un dispositif électronique mobile anti-rapprochement.

Cette mesure ne peut être demandée que si vous avez préalablement demandé une interdiction de contact. Précisez les raisons pour lesquelles vous formulez cette demande en indiquant tout élément utile sur votre situation familiale, matérielle, sociale et médicale et celle défendeur (*le juge doit connaître vos lieux de résidence, de travail, l'adresse de l'école des enfants et les lieux où vous vous rendez habituellement pour pouvoir prononcer cette mesure*) :

II - Concernant les enfants en commun :

L'exercice conjoint ou exclusif de l'autorité parentale :

- Vous souhaitez le maintien de l'exercice conjoint de l'autorité parentale
- Vous souhaitez bénéficier de l'exercice exclusif de l'autorité parentale avec un droit de visite et d'hébergement pour le défendeur. Ce droit de visite s'exercera en principe dans un espace de rencontre médiatisé ou en présence d'un tiers de confiance (indiquez son identité, ses coordonnées et joignez une attestation de ce tiers de confiance).
- Vous souhaitez l'exercice exclusif de l'autorité parentale sans droit de visite et d'hébergement pour le défendeur.

Précisez les raisons pour lesquelles vous formulez cette demande :

Si vous souhaitez que le droit de visite et d'hébergement se fasse d'un lieu médiatisé, merci d'en indiquer les raisons :

Le lieu de résidence habituelle du ou des enfants :

Une demande d'interdiction de sortie du territoire du ou des enfants sans autorisation conjointe des parents :

III - Concernant le logement :

- Vous êtes mariés et vous souhaitez continuer à résider seul(e) dans le logement conjugal.
- Vous êtes pacsés ou concubins et souhaitez continuer à résider seul(e) dans le logement familial.

Dans les deux cas, préciser selon quelles modalités (montant, versement, etc.) :

- Vous souhaitez que vous soit attribuée la jouissance de l'animal de compagnie détenu au sein du foyer.

IV - Concernant les obligations financières :

- Vous êtes mariés et souhaitez une contribution financière de la part de votre conjoint(e).
- Vous êtes pacsés et souhaitez une aide matérielle de la part de votre partenaire.

Dans les deux cas, préciser selon quelles modalités (montant, versement, etc.) :

- Vous êtes parents d'enfants en commun et souhaitez une contribution à l'entretien et à l'éducation du ou des enfants. Si oui, préciser selon quelles modalités (montant, versement, etc.) et si vous souhaitez que le versement s'effectue par l'intermédiaire de l'organisme débiteur des prestations familiales :

V – Mariage forcé :

Vous demandez au juge aux affaires familiales de prononcer à votre égard une interdiction temporaire de sortie du territoire, conformément à l'article 515-13 du code civil :

Motifs : _____

VI – Ordonnance provisoire de protection immédiate¹ :

Vous donnez votre accord pour que le procureur de la République demande, s'il l'estime nécessaire, au juge aux affaires familiales de délivrer une ordonnance provisoire de protection immédiate à votre profit.

VII – Aide juridictionnelle provisoire :

Vous demandez au juge de vous accorder à titre provisoire une aide financière pour les frais de la procédure : voir la notice jointe pour comprendre le mécanisme de l'aide juridictionnelle.

Oui Non

VIII – Autre(s) demande(s), précisez :

¹ L'ordonnance provisoire de protection immédiate ne peut être demandée au juge aux affaires familiales que par le procureur de la République, en cas d'accord de la personne en danger. Voir explications détaillées dans la notice.

VIII - Demandes précédentes :

Avez-vous déjà demandé à ce qu'une ordonnance de protection vous soit délivrée ?

Oui Non

Si oui, à quelle(s) date(s) et devant quel(s) tribunal(aux) ? :

Le juge a-t-il fixé des mesures de protection ? Si oui, lesquelles ?

Oui Non

Il est fortement conseillé de joindre la ou les décisions précédentes aux pièces justificatives listées dans la notice.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : _____

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : _____

Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.